

## SÉANCE DU 14 JUIN 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

8 juin 2022

**Date d'affichage :**

8 juin 2022

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 57

**Délibération n° : 14062022 / 3.1**

**Nombre de voix délibératives :**

43

**Membres titulaires présents : 39**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Nicolas LEROUX), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Francis REMIOT), Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4**

Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Nicolas LEROUX (pouvoir à Alain ASTIE), Francis REMIOT (pouvoir à Didier GAVALDA).

**Membres titulaires excusés : 14**

Denis BAYLE, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Didier VALAX

### **Objet : Partenariat SDET – Electriciens sans frontières**

Monsieur le Président propose d'inscrire le SDET dans une action de partenariat avec l'ONG « Electriciens Sans Frontières ». Le projet consiste à l'alimentation électrique photovoltaïque (PV) d'une maison d'accueil sur la commune de ZAM au Burkina Faso.

Opérationnelle depuis plus de 30 ans, l'organisation ESF mène des projets d'accès à l'électricité et à l'eau pour répondre aux besoins vitaux des populations démunies.

Grâce à des actions menées sur tous les continents en partenariat avec des acteurs associatifs, institutionnels et économiques, cette ONG œuvre pour réduire la pauvreté énergétique et limiter les conséquences du changement climatique dans les pays les plus pauvres tout en contribuant à leur développement.

Lors des 10 dernières années de nombreux partenariats ont été conclus entre Electriciens Sans Frontières et des collectivités territoriales françaises ou des syndicats d'énergies. Ces collaborations ont mobilisé non loin d'un million d'euros et contribué à la réalisation de plus d'une cinquantaine de projets d'accès à l'électricité et permis d'éclairer des écoles, des centres de santé, de créer des activités génératrices de revenu et de faire émerger des opérateurs électriques locaux.

A ce titre, l'organisation Electriciens Sans Frontières sollicite le SDET pour obtenir un soutien financier concernant un projet d'électrification photovoltaïque (PV) d'une maison d'accueil sur la commune de ZAM au Burkina Faso.

Ce projet fait suite aux 2 projets d'électrification réalisés avec succès en 2017 qui ont transformé le développement de Pôles économique et socio-culturel sur cette commune. L'objectif est l'électrification des infrastructures (la Maison d'Accueil, les 2 halls d'études, le site par 2 lampadaires et le pompage) pour accueillir conférenciers et formateurs.



ESF est maître d'œuvre de ce projet d'électrification PV de l'ensemble (maison et pompage). Une entreprise locale se chargera des installations. En local, la maîtrise d'œuvre déléguée sera assurée par François Ouédraogo (relai local d'ESF).

Comme pour les projets précédents, la pérennisation des installations est assurée par les retombées économiques engendrées par la location des chambres et de l'apatam (construction légère formée d'un toit fait de végétaux soutenu par des piquets).

La solution technique envisagée consiste à installer plusieurs modules photovoltaïques (3.4 kWc) pour alimenter l'ensemble des bâtiments et infrastructures de la maison d'accueil (bâtiment principal, apatam, halls d'études, lampadaires, nouvelle pompe et nouveau château d'eau).

De plus, le projet consiste à former certaines personnes aux lois simples de l'électricité et à l'entretien des installations nouvellement implantées.

Monsieur le Président précise que le coût prévisionnel du projet est estimé à 124 530 euros et qu'afin de garantir un partenariat sérieux entre le SDET et Electriciens Sans Frontières, un modèle de convention qui définit les droits et les obligations de chacune des parties a été mis en place.

Il ajoute qu'en contrepartie des apports du SDET, ESF s'engage à transmettre son bilan d'activités et ainsi qu'un rapport détaillé qui dresse la liste des utilisations des apports de la Collectivité.

***Ouï cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :***

- De verser une subvention de 15 000 € à l'association « Electriciens sans Frontières »
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le SDET et l'association « Electriciens Sans Frontières » annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 14 juin 2022

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

